

Mère fût couronnée avec la Fille. La démarche ne resta pas sans succès. En effet, le Souverain Pontife Pie IX, acquiesçant à son humble et fervente prière, et mu par sa singulière dévotion envers la Bienheureuse Marie et sa Mère sainte Anne, et par sa bienveillance particulière à l'égard des Bretons, accorda le 22 mai, 1868, un autre Bref, en vertu duquel il était permis de couronner durant l'année courante la Bienheureuse Anne, en même temps que sa Fille la Vierge Marie.

Plus de retard : notre pieux évêque, heureux de voir son désir accompli, de l'avis du Révérendissimo et Illustrissime Archevêque de Rennes, Son Métropolitain, ordonne et publie que l'imposition solennelle des deux couronnes aura lieu le 30 septembre, de l'année 1868. Mais où sont les royales couronnes ? où l'habile artiste pour les travailler ? Le temps presse. Tout sera prêt en temps opportun. Car le Bon Pasteur connaît ses brebis, et celles-ci écoutent sa voix. Les hommes et surtout les femmes offrent promptement l'or, les diamants et les pierres précieuses. On choisit un orfèvre recommandable par sa science et son intelligence, pour concevoir et exécuter ce travail exquis, des deux couronnes d'or enrichies de pierreries.

Mais voici qu'une autre grande difficulté se présente. Le sanctuaire est cent fois trop petit pour contenir l'innombrable multitude des pèlerins. On y a déjà pourvu. Attendant au sanctuaire est un vaste champ fermé de toutes parts par des murailles, et qui appartient au Petit Séminaire. C'est là qu'à ciel ouvert aura lieu la cérémonie sainte. On y construit donc un spacieux amphithéâtre, à l'entrée duquel se dresse un arc triomphal avec les armoiries du Souverain Pontife, de l'Archevêque de Rennes, et de l'Evêque de Vannes. Au fond de l'amphithéâtre apparaît sur une éminence l'autel préparé pour la célébration de la messe, et tout autour de l'autel sont placés les prie-dieu ou faldistoirs des évêques, avec les sièges réservés à leurs grands-vicaires, et au vénérable chapitre de Vannes.